

Projet d'évaluation du lycée Voltaire

Préambule

A compter de la session 2022 , le diplôme du Baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de Première et de Terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale.

La valeur certificative ainsi conférée à ces moyennes implique que soit défini un projet d'évaluation intégrant des principes d'évaluation communs à toutes les disciplines

Références réglementaires

- Décret et arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du Baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022
- Note de service du 28 juillet 2021 sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

Disciplines concernées

Les disciplines concernées par le contrôle continu sont les enseignements non évalués lors des épreuves terminales :

- Histoire-Géographie
- Langue Vivante A
- Langue Vivante B
- Enseignement Scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)
- EMC (Enseignement Moral et Civique)
- Spécialité non suivie en classe de Terminale (dans la voie générale toutes les spécialités peuvent être concernées, dans la voie technologique sont concernées les disciplines Physique-Chimie pour la Santé en série ST2S et Sciences de Gestion et Numérique en série STMG)
- Options facultatives

Nombre d'évaluations

Trois évaluations au minimum seront effectuées par trimestre et par discipline (sauf situation particulière comme l'absence prolongée d'un enseignant non remplacé)

Dans certaines disciplines seulement deux évaluations au minimum seront effectuées par trimestre et par discipline (sauf situation particulière comme l'absence prolongée d'un enseignant non remplacé) :

- Histoire-Géographie dans la voie technologique
- Enseignement Scientifique dans la voie générale en Terminale
- Options facultatives

En EMC (Enseignement Moral et Civique), une note annuelle sera retenue et non la moyenne des trois trimestres

Types d'évaluations

Toutes les évaluations sommatives seront prises en compte dans le calcul de la moyenne avec cependant des coefficients différents

Les évaluations formatives pourront être prises en compte mais avec cependant des coefficients plus faibles

Les compétences et la participation de l'élève à l'oral pourront également être prises en compte, en particulier en Langues Vivantes

En Sciences, une partie des évaluations portera sur les TP (Travaux Pratiques)

Dans les enseignements artistiques, une partie des évaluations portera sur la pratique artistique

De même en spécialité EPS, une partie des évaluations portera sur la pratique physique et sportive

Modalités de Rattrapage

Si un élève est absent pour une évaluation considérée comme nécessaire à la constitution de la moyenne par le professeur, celui-ci peut proposer un rattrapage.

Les représentants légaux sont informés de l'absence à toute évaluation certificative et devront justifier cette absence

Ce rattrapage sera organisé par la Vie Scolaire ou par le professeur concerné ; ce rattrapage pourra se tenir le mercredi après midi

Si l'élève n'est pas présent au rattrapage sans raison valable dûment justifiée, la note de zéro pourra être retenue pour absence à une épreuve certificative

Lors du Conseil de Classe du 3^{ème} trimestre, l'équipe pédagogique pourra décider que la moyenne annuelle dans une ou plusieurs disciplines n'est pas représentative du niveau de l'élève, en raison d'absences importantes (en particulier si la moyenne annuelle ne représente pas au moins 80% des coefficients de l'ensemble des devoirs) et ne peut donc pas être retenue pour le Baccalauréat.

Dans ce cas l'élève devra se présenter à une épreuve ponctuelle de type Baccalauréat dont la note se substituera à la moyenne annuelle ; si l'élève est absent sans raison valable dûment justifiée à cette épreuve ponctuelle, la note de zéro sera attribuée

Fraude

En cas de fraude caractérisée ou de tentative de fraude, le professeur établit un rapport circonstancié.

L'élève auteur de la fraude ou de la tentative de fraude s'expose à des sanctions disciplinaires et la note de zéro pourra être retenue

Harmonisation

Afin de garantir une égalité de traitement entre les élèves une commission d'harmonisation académique se réunira en fin d'année scolaire

Cette commission d'harmonisation pourra décider que la note portée dans le bulletin ne soit pas la note finale comptabilisée dans le cadre du Baccalauréat

Communication

Le projet d'évaluation du Lycée Voltaire est le résultat d'une réflexion collective en conseils d'enseignement

Il a été validé par le Conseil Pédagogique en date du mardi 19 octobre et présenté au Conseil d'Administration lors de la séance du jeudi 21 octobre.

Le projet d'évaluation est porté à la connaissance des élèves et de leurs représentants légaux à chaque début d'année scolaire

Durée de validité

Le projet d'évaluation peut être amendé annuellement, après concertation en Conseil Pédagogique et présentation en Conseil d'Administration